

BLEU DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE
DES MEMBRES
DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE



SECTION HÉRAULT



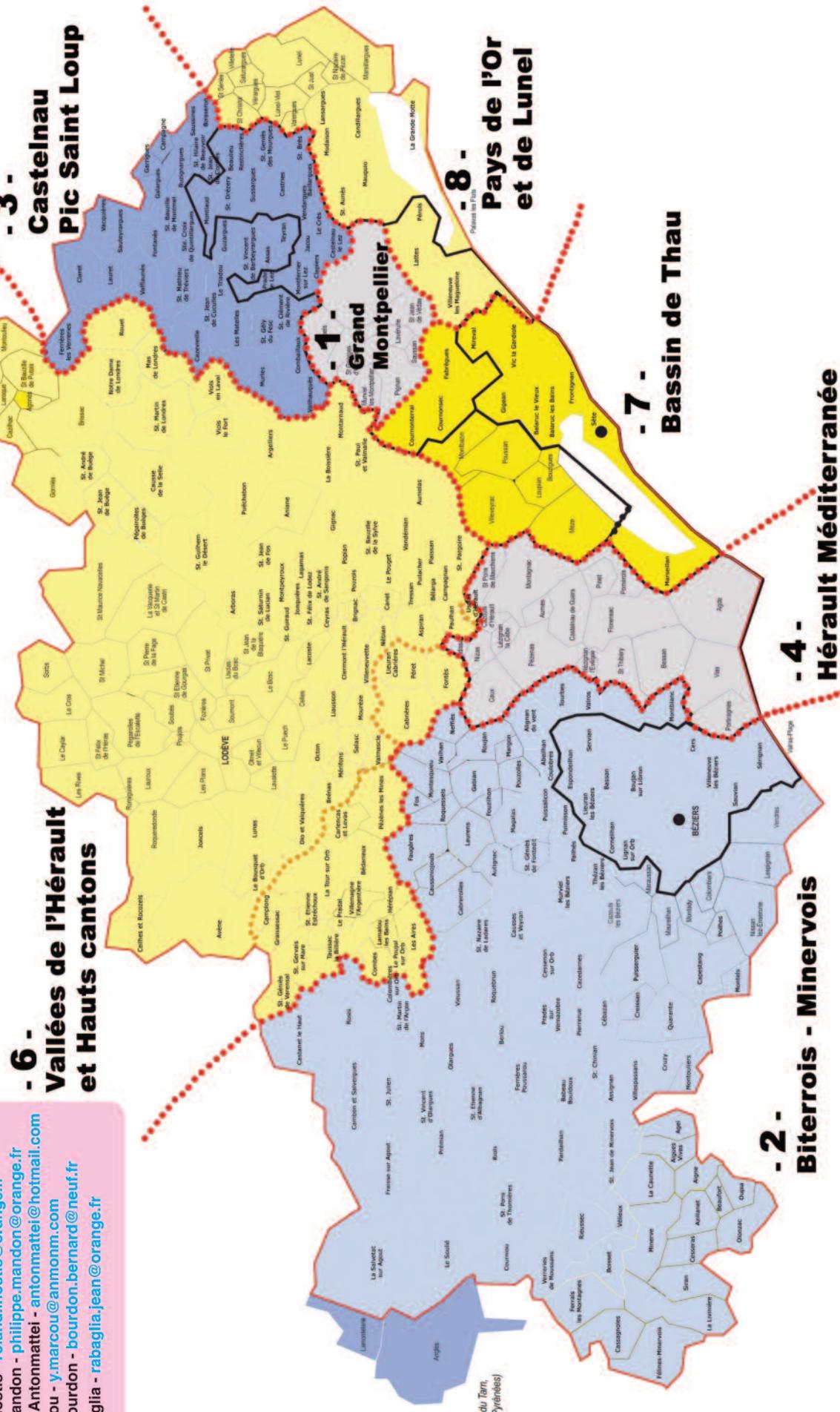
© photo Yvan Marcou

DÉCEMBRE 2016

Bernard Bonnafy, Rachel leur accompagnatrice, Lola, Aurélien, Constant et Wissem de Vendargues se sont rendus à Verdun en juillet 2016, dans le cadre de l'opération « Jeunes ambassadeurs de mémoire ». À cette occasion, ils ont fleuri la tombe du soldat de l'Hérault Jacques Danton Lombard, mort pour la France en 1916, qui repose dans la nécropole de Douaumont.

Limites géographiques des secteurs de l'A.N.M.O.N.M. - Section de l'Hérault (mars 2010)

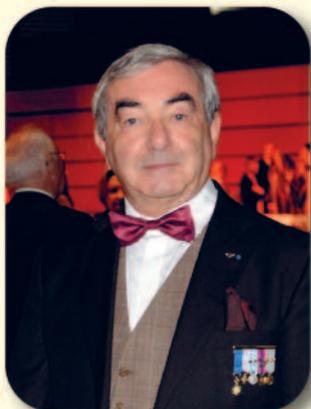
- 1 - François Zabatta - francois.zabatta@orange.fr
- 2 - Roland L'Hostis - roland.lhostis@orange.fr
- 3 - Philippe Mandon - philippe.mandon@orange.fr
- 4 - Dominique Antonmattéi - antonmattéi@hotmail.com
- 6 - Yvan Marcou - y.marcou@anmonm.com
- 7 - Bernard Bourdon - bourdon.bernard@neuf.fr
- 8 - Jean Rabaglia - rabaglia.jean@orange.fr



(communes du Terr. Région Midi-Pyrénées)

— Limite de département
 Limite d'arrondissement

Le mot du président



Chers compagnons,

Une année qui se termine et une nouvelle qui va s'ouvrir avec les mêmes incertitudes sur une insécurité mondiale et nationale latente. Elle verra aussi s'organiser des changements sociétaux pour les cinq prochaines années. Il n'en demeure pas moins que les objectifs de notre association et ceux de notre section devront rester fidèles à notre devise « honneur, fidélité, mémoire » dans un esprit de cohésion et de partage de ces valeurs.

Ainsi, il nous appartient de regarder l'avenir avec lucidité en rappelant que nous avons fait de la jeunesse du pays notre « cœur de cible. »

Dès lors, nos actions au sein des diverses commissions mises en place, doivent conforter les buts qui nous rassemblent, en soulignant que nous devons révéler au grand jour que notre association regroupe des femmes et des hommes qui ont été honorés en recevant, pour leur engagement, la reconnaissance de la France. Être décoré de l'Ordre national du Mérite n'est pas une fin en soi mais, plus qu'une récompense, c'est l'engagement de continuer à servir notre pays et ses valeurs.

Dans ce cadre, c'est un engagement citoyen qui nous oblige aux côtés de l'Éducation nationale, avec laquelle nous avons signé une convention pour l'attribution du « Prix de l'éducation citoyenne », en

- valorisant l'engagement individuel et collectif des élèves dans les établissements scolaires et dans leurs parcours citoyens ;
- favorisant la création de nouvelles mobilisations sur les enjeux du vivre ensemble et du partage des valeurs de la République ;
- récompensant l'engagement des élèves et des équipes sous toutes ses formes.

Engagement qui nous amène aussi, voire nous contraint, à détecter et à récompenser les actes de civisme pertinents accomplis dans le département par des jeunes de moins de 18 ans, et qui nous conduit également, au profit des plus petits, à développer des interventions dans les écoles au moyen de « la réserve citoyenne », à laquelle les compagnons apporteront leur contribution.

En vous souhaitant, ainsi qu'à vos proches, une très bonne année 2017, je vous renouvelle mon entier dévouement avec mes plus amicales salutations.

Yvan Marcou

Administrateur national
Président départemental

Sommaire

- 1 - Éditorial ;
- 2 - Le général d'armée Benoît Puga - Grand chancelier de la Légion d'honneur, Chancelier de l'Ordre national du Mérite ;
- 3 - Compagnons à l'honneur - Gardons en mémoire ;
- 4 - Organigramme de la section de l'Hérault - Bienvenue aux nouveaux membres ;
- 5 - Comité d'honneur - Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme ;
- 6 à 8 - Mérite, ils ont écrit ton nom ;
- 9 à 13 - Nicole Mangin, dans l'enfer de Verdun ;
- 14 - 15 - Les ambassadeurs de mémoire de Vendargues ;
- 16 - 17 - L'aéroclub de l'Hérault a 100 ans ;
- 18 - 19 - La soirée de gala de « La Bleue » ;
- 20 - 21 - 10^e anniversaire de la Fondation « Un avenir ensemble » ;
- 22 - 53^e anniversaire de la création de l'ONM ;
- 23 - Le 3 décembre à Paris ;
- 24 - Le Prix de l'Éducation citoyenne 2016 - Conférences à Assas ;
- 25 - Les thermes de Balaruc-les-Bains.

Le général d'armée Benoît Puga, 35° Grand chancelier de la Légion d'honneur, Chancelier de l'Ordre national du Mérite



Le général d'armée Benoît Puga est né le 30 janvier 1953 à Saint-Mandé, dans le Val-de-Marne.

Il intègre l'école spéciale militaire de Saint-Cyr en septembre 1973 (promotion maréchal de Turenne) et choisit à sa sortie de servir dans l'infanterie.

Il sert plusieurs années au sein du 2e régiment étranger de parachutistes dont il devient chef de corps de 1996 à 1998. En son sein, il participe à de nombreuses opérations : Kolwezi (Zaïre), Gabon, Beyrouth, Bangui (République centrafricaine), Tchad, Bosnie, Congo.

Breveté de l'école de guerre, il commande une promotion d'élèves-officiers de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr à Coëtquidan de 1989 à 1992 (promotion capitaine Hamacek), et effectue plusieurs séjours en état-major. Il sert également plus de deux ans en opérations en ex-Yougoslavie en 1994-1996 et 1999.

En 1999-2000, il est auditeur de la 52e session de l'IHEDN (institut des hautes études de défense nationale) et de la 49e session du CHEM (centre des hautes études militaires).

Nommé officier général le 1er septembre 2002, il est successivement chef du CPCO (centre de planification et de conduite des opérations, 2002-2004), commandant des opérations spéciales (2004-2007), sous-chef opérations à l'état-major des armées (2007-2008), puis directeur du renseignement militaire (2008-2010).

Le 5 mars 2010, il est nommé chef de l'état-major particulier du président de la République et est élevé au rang et appellation de général d'armée le 10 mars 2010.

Le 1er septembre 2016, le général d'armée Benoît Puga prend les fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur et de chancelier de l'ordre national du Mérite.

Il est grand'croix de la Légion d'honneur et grand'croix de l'ordre national du Mérite. Il est titulaire de la Croix de la valeur militaire avec huit citations.

Diplômé ingénieur de l'ESM, il est également titulaire d'un DEA de relations internationales option sciences politiques et d'une maîtrise d'histoire.

Ses attributions sont nombreuses :

- Gouvernance de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, de l'Ordre national du Mérite et de la Médaille de reconnaissance aux victimes du terrorisme.
- Gardien du code réglementaire et des valeurs ;
- Arbitre des décorations ;
- Ambassadeur de l'Ordre en France et à l'étranger ;
- Recteur d'établissements scolaires ;
- Directeur de musée ;
- Occupe une place originale au sein des institutions :
- Préside les deux conseils des ordres nationaux, chambre de décision et de contrôle des décorations.

Nos compagnons à l'honneur



Mme Monique Agugliaro

*Présidente d'un comité régional de la FFMJS
a été fait chevalier le 23 juillet 2016*

par M. Robert Hassoum, vice président délégué du Gard de la FFMJS.



M. Patrice Mejri

*Directeur du pôle européen du Groupe Gerflor
a été fait chevalier le 24 septembre 2016*

par M. Édouard Couty, maître honoraire à la Cour des comptes.



Mme Marie-Odile Colin-Kuntzmann

*Coordonnatrice départementale
d'une association de lutte contre le cancer
a été fait chevalier le 29 septembre 2016
par M. Henri Pujol, professeur honoraire
de la faculté de Médecine de Montpellier.*



M. Yvon Bourrel

*Maire de Mauguio
a été fait chevalier le 21 octobre 2016
par M. le colonel (er) René Cathala,
président de l'association des officiers de réserve de Montpellier.*



M. Thierry Mathieu

*Directeur régional de la CAF
a été fait chevalier le 13 décembre 2016
par M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault.*



Mme Paulette Fouchard-Ayot

*Compagnon de la section de l'Hérault
fait chevalier des Palmes académiques,
reçoit les félicitations de M. Michel Lebon, président national
de l'ANMONM, le 18 juin 2016 à l'occasion de l'AG départementale.*

Gardons en nos mémoires

nos compagnons qui nous ont quittés depuis le 1er janvier 2016

M. Amiel René - secteur 3
M. Amoros Vincent - secteur 1
M. Bollier Noël - secteur 1
M. Cazanave Jean- secteur 1

Mme Chancel Jeanne - secteur 1
M. Guedj Ozias - secteur 3
M. Liguori Pierre - secteur 7
M. Mainguy Daniel - secteur 8

M. Rene Martin - secteur 7
Mme Nicoulet Françoise - secteur 3
M. Promé Jean-Jacques - secteur 3

Organigramme de la section de l'Hérault

suite à l'élection de l'assemblée générale du 18 juin 2016
à la réunion du comité de section du 18 juin 2016
à la réunion du comité de section du 14 septembre 2016



Président - Administrateur national
Yvan MARCOU*

Les 15 membres élus du comité 34
sont signalés par*

Président Honoraire
Pierre MAINCENT

Trésorier
Jean PIERRE*

Trésorier adjoint
André GRIOTTO*

Secrétaire
Hélène ALBERT*

Vice-présidente
coresponsable du secteur 8
Odette GUIRAUDOU*

Vice-présidente
chargée de l'Entraide et de la Solidarité
Renée GORLIER*

Vice-président
responsable du secteur 1
François ZABATTA*

Délégué du secteur 1 - Grand Montpellier - **François ZABATTA***
Délégué du secteur 2 - Biterrois-Minervois - **Roland L'HOSTIS**
Délégué du secteur 3 - Castelnau et Pic Saint-Loup - **Philippe MANDON***
Délégué du secteur 4 - Hérault-Méditerranée - **Dominique ANTONMATTEI**
Délégué du secteur 6 - Vallées de l'Hérault et Hauts cantons - **Yvan MARCOU***
Délégué du secteur 7 - Bassin de Thau - **Bernard BOURDON***
Délégué du secteur 8 - Pays de l'Or et de Lunel - **Jean RABAGLIA**
Déléguée à l'organisation des grandes manifestations - **Marie FRANCALANCI**
Chargée de la commission Civisme-Éducation citoyenne - **Dominique ANTONMATTEI**
Chargé de la coordination avec l'AMOPA et la SMLH - **Bernard JOUBERT***
Chargé de la coordination avec l'ONAC et les associations liées - **Michel MIFSUD***
Chargé du relationnel et de la recherche de sponsors - **Dominique-Henri PERRIN***
Conseiller en organisation matérielle des manifestations - **André GRIOTTO**
Conseiller à la commission de l'Éducation citoyenne - **Jacqueline VIGNERON-VANEL***
Conseiller et animateur des grandes manifestations - **Thierry LEFEBVRE**
Conseillers : **Bernard BONNAFY - Hervé HEURTAUX - Pierre VAN CRAENENBROECK**
Jean DEMACON - Alain TEZENAS DU MONTCEL* - Nicole ROUSSE DE BÉRAIL*
Porte-drapeau départemental - **Frédéric MUNOZ**
Porte-drapeaux des secteurs géographiques : **Armand ALBERT - Gérard BERTIN - Robert GIBELOT**
Roland L'HOSTIS - Jean PIERRE

N.B. : plus de détail : www.section34.anmonm.com - rubrique « Le comité départemental ».

Bienvenue aux nouveaux adhérents

soit 24 compagnons depuis le 1er janvier 2016

M. André Maurice - secteur 2
Mme Antonmattei Dominique - secteur 4
Mme Avigo Eve - secteur 1
Mme Blanc Nicole - secteur 7
M. Briand Daniel - secteur 8 - S
Mme Colin Marie-Odile - secteur 8
M. Comble Gérard - secteur 2
M. Connan Pierre - secteur 4
M. Desaint-Denis Guy - secteur 7

M. Galeotti Hervé - secteur 8
Mme Garen Danielle - secteur 8
M. Gonnet Jacques - secteur 1
M. Guiraud Daniel - secteur 8
M. Hyp Jacques - secteur 3
M. Le Cloirec Serge - secteur 8
M. Leiendeckers Jean-Marc - secteur 8 - S

M. Mejri Patrice - secteur 3
M. Mombel Alain - secteur 1
Mme Périco Edith - secteur 6
M. Pigeaud François - secteur 7
Mme Poux Monique - secteur 2
M. Seminor Ernest - secteur 2
M. Thibault-Laurent Gérard - 1
M. Tritz Alain - secteur 1

Le comité d'honneur



Mme Monique Roux
Présidente fondatrice
de l'Association SOS Rétinite France.



Président d'honneur
M. Pierre Pouëssel
Préfet de l'Hérault.



Mme Armande Le Pellec Muller
Recteur de l'académie de Montpellier
Recteur de la région académique
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Chancelier des universités.



Général de corps d'armée (CR) Michel Alaux
ancien inspecteur de la gendarmerie nationale.



Général d'armée (2S) Elrick Irastorza
ancien chef d'État-Major de l'armée de Terre
ancien membre
du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.



Général de brigade aérienne (CR) François Monssus



M. Robert Ménard
Maire de Béziers.



M. le Professeur François-Bernard Michel
Membre de l'Académie de médecine et de l'Institut de France
Médecin, poète, écrivain.



M. Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole.

Création d'une médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme.



Le décret n° 2016-949 du 12 juillet 2016 crée une médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme destinée à manifester l'hommage de la Nation aux victimes d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger au bénéfice des Français tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger et aux étrangers tués, blessés ou séquestrés lors d'actes terroristes commis sur le territoire national ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Art. 7. – La médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme se porte juste après l'Ordre national du Mérite.

Ses critères d'attribution :

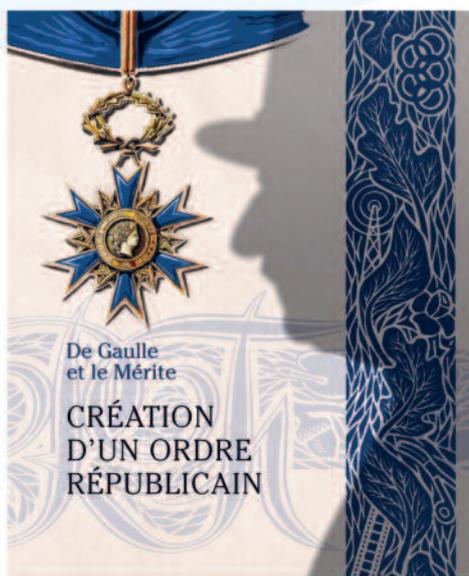
- Être Français et avoir été tué, blessé ou séquestré lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger ;
- Être étranger et avoir été tué, blessé ou séquestré lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

Elle est décernée de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2006.

Mérite, ils ont écrit ton nom



Il est faux que « *le monde récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même* ¹ ». Raison de plus, puisqu'il n'y a « *pas de montagne sans brouillard, pas d'homme de mérite sans calomnieurs* ² », pour que le Mérite mérite que nous le disions et le répétions. Reprenons les mots de penseurs ! Après tout, « *qui mérite le nom de sage ? Celui qui trouve quelque chose à apprendre de chaque homme.* ³ »



Qu'est-ce que le mérite ?

« *La récompense du mérite est le mérite même* ⁴ », est-ce suffisant pour le définir ? Certes, il est possible de rester évasif : « *Le mérite est un lion aux dents impuissantes* ⁵ », voire en extrapolant de convenir que « *la vie est bonheur, mérite-la !* ⁶ », puisque « *seul celui qui sait vivre heureux mérite de vivre.* ⁷ » C'est ainsi : « *la vie mérite qu'on lui donne sa vie.* ⁸ » A contrario, « *celui qui n'aime pas la vie ne la mérite pas* ⁹ » ; comme si « *chaque vie mérite nos larmes.* ¹⁰ » Mais nous ne devons jamais conclure que « *quiconque n'est pas mort jeune mérite de mourir* ¹¹ », car « *toute vie mérite qu'on s'y attache.* ¹² » Alors même, s'il « *ne faut pas confondre le succès et le mérite* ¹³ », souvenons-nous que « *le mérite tient lieu des plus nobles aïeux* ¹⁴ », bien que « *tant qu'on peut se parer de son propre mérite, on n'emprunte pas celui de ses ancêtres.* ¹⁵ » Après tout : « *un nom ne vaut que pour l'ancêtre qui l'a mérité en son temps* ¹⁶ » au point que « *ce que vous avez hérité de vos ancêtres, il faut le mériter par vous-même autrement, ce ne sera jamais à vous.* ¹⁷ »

Dès lors, comme « *seul l'impossible mérite réflexion* ¹⁸ », voici ce que le mérite n'est pas : « *La chance, c'est ce qu'on ne mérite pas* ¹⁹ », ou encore : « *Le mérite envie le succès, et le succès se prend pour le mérite.* ²⁰ » Et voici, où il n'est pas : « *Où il y a de l'amour, il n'y a pas de mérite.* ²¹ » En tout cas, « *il en est du mérite comme de l'innocence : il se perd dès qu'on s'en repaît.* ²² » La question demeure posée : « *où serait le mérite, si les héros n'avaient jamais peur ?* ²³ » D'ailleurs, « *personne parmi nous ne désire d'autre récompense pour une action courageuse et méritante que la conscience d'avoir servi sa nation* ²⁴ », d'autant plus que « *ce n'est pas la force qui fait le mérite d'une nation mais son intelligence.* ²⁵ » Alors, consolons-nous, « *la vérité sur notre mérite se trouve entre ce qu'on nous en dit par politesse et ce que nous en disons par modestie.* ²⁶ »

Pourquoi le mérite ?

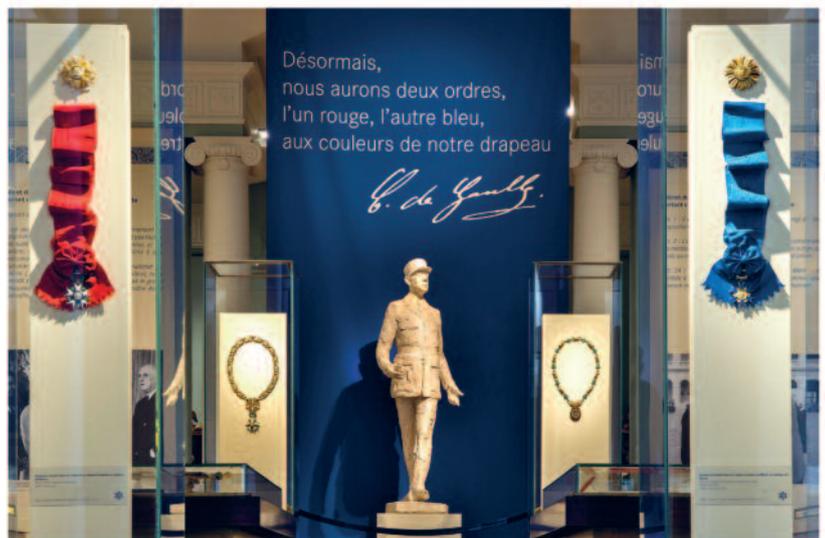
Nous pouvons assurer que « *les gens ont soif de considération bien plus que de mérite.* ²⁷ » Cependant, pour bien des gens, « *le succès des autres [les] gêne mais beaucoup moins que s'il était mérité* ²⁸ », en regard, nous ne devons jamais nous énerver, « *s'irriter d'un reproche, c'est reconnaître qu'on l'a mérité.* ²⁹ », autrement dit : « *qui tend l'oreille pour écouter un reproche en mérite un* ³⁰ », [soit en langage mafieux « *le nombre de balles qu'on reçoit indique quel traitement on mérite.* ³¹ »] Une autre considération serait que « *ce qui est grand mérite rarement d'être aimé.* ³² » Ou de s'interroger : « *Mais que sert le mérite où manque la fortune ?* ³³ » Dans cet esprit, quel dommage que certains puissent croire que « *le mérite a besoin d'enseigne et aux yeux de la foule la richesse et la puissance l'indiquent seules.* ³⁴ »

Nonobstant, une nouvelle fois, nous devons assumer notre mérite et l'arborer fièrement face aux jaloux, « la critique est un impôt que l'envie perçoit sur le mérite. ³⁵ » De fait, « *il semble à l'envieux que ce qu'on accorde de mérite aux autres est retranché du sien.* ³⁶ » Afficher notre mérite, devrions-nous déranger ! « *Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égards ni patience.* ³⁷ » Qu'importe, « *il me semble que nous ne pouvons jamais être assez méprisés selon notre mérite.* ³⁸ » Se souvenir par ailleurs que « *si nous connaissions les autres comme nous-mêmes, leurs actions les plus condamnables nous paraîtraient mériter l'indulgence.* ³⁹ » Indéniablement, « *l'homme mérite qu'il se soucie de lui-même car il porte dans son âme les germes de son devenir.* ⁴⁰ » Reconnaissons que « *le mérite d'un homme réside dans sa connaissance et dans ses actes et non point dans la couleur de sa peau ou de sa religion.* ⁴¹ »

Qui le mérite ?

Une fois ce principe de base énoncé, « *il y a des prix qu'on reçoit, il y a ceux qu'on mérite* ⁴² », à titre individuel, je puis confesser que « *j'ai mérité mes ennemis, mais je ne pense pas avoir mérité mes amis.* ⁴³ » D'ailleurs « *j'ai trop d'ennemis pour penser que je n'en mérite pas quelques-uns.* ⁴⁴ », voire, « *j'ai des ennemis et je m'en vante : je crois les avoir mérités.* ⁴⁵ » À un niveau sociétal, on peut avouer que « *toute nation a le gouvernement qu'elle mérite* ⁴⁶ », d'où son espoir inverse « *si un peuple a les seuls gouvernements qu'il mérite, quand mériterons-nous de n'en avoir pas ?* ⁴⁷ » Plus cynique, ajouter que « *chaque civilisation a les ordures qu'elle mérite.* ⁴⁸ » Maintenant, « *il faut plaindre les gens malheureux, même ceux qui ont mérité de l'être, quand ce ne serait que parce qu'ils ont mérité de l'être* ⁴⁹ », il n'en demeure pas moins que l'interrogation « *quel crime avons-nous fait pour mériter de naître ?* ⁵⁰ » n'ont pas lieu d'être. Au-delà, « *Quiconque n'a pas pitié des petits mérites d'éprouver la tyrannie des grands.* ⁵¹ » En fait, même si « *presque personne n'est assez pur de péchés pour ne pas mériter un châtiment* ⁵² », semblable au saint (« *beaucoup de ses mérites, le saint les doit à son expérience comme pécheur* ⁵³ »), nous ne devons nos mérites qu'à nous-mêmes, d'autant que « *souvent un esclave mérite plus d'estime qu'un noble* ⁵⁴ » ; ce que le langage trivial contredit, « *c'est pas parce qu'on a un trou de balle qu'on mérite la médaille militaire* ⁵⁵ ».

Alors n'oublions pas, même si « *quelque vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre mérite* ⁵⁶ », même si encore « *la réputation est un préjugé vain et fallacieux : souvent gagnée sans mérite et perdue sans justice !* ⁵⁷ », n'oublions donc pas que « *l'amour-propre exagère toujours notre mérite à nos propres yeux* ⁵⁸ » et qu'en retour « *c'est un pesant fardeau d'avoir un gros mérite.* ⁵⁹ » Oui ! « *Une once de vanité gâte un quintal de mérite.* ⁶⁰ » Ainsi, « *la modestie ajoute au mérite, et fait pardonner la médiocrité.* ⁶¹ » Le mieux serait effectivement de devenir sage : « *Quand le pécheur fait pénitence, ses péchés deviennent des mérites aux yeux de Dieu.* ⁶² » En se défiant pourtant, car « *à force d'accepter les honneurs on finit par croire qu'on les mérite.* ⁶³ » Et puisque « *personne presque ne s'avise de lui-même du mérite d'un autre* ⁶⁴ », attendre que le mérite soit attribué : « *celui qui convoite le bien d'autrui mérite bien de perdre le sien* ⁶⁵ », « *la nature fait le mérite, et la fortune le met en œuvre* ⁶⁶ » et ce, sans impatience car « *l'importance sans mérite obtient des égards sans estime.* ⁶⁷ » Assuré que « *la justice est céleste. La terre fournit des bonheurs à qui les lui arrachent, le ciel à qui les mérite.* ⁶⁸ » Ce qui n'empêche pas que « *nul ne mérite d'être loué de bonté s'il n'a pas la force d'être méchant* ⁶⁹ », en conséquence « *qui ne défend pas ses droits mérite de les perdre* ⁷⁰ », parce que « *la liberté n'est pas un privilège, elle est éternelle conquête... On ne la donne pas aux autres, on leur apprend à la mériter* ⁷¹ », et qu'au fond « *il entre inévitablement dans la composition de tout bonheur parfait l'idée de l'avoir mérité.* ⁷² »



Comment mériter le mérite ?

D'abord il faut savoir que « *le mérite a sa pudeur comme la chasteté.* »⁷³ Mais nous pouvons aussi en rire : « *on est toujours assis à la place qu'on mérite, le paradoxe c'est que les meilleures places ne sont pas toujours occupées par les plus méritants.* »⁷⁴ Ou encore : « *c'est par piston qu'on entre au paradis. Si c'était au mérite, mon chien y entrerait et moi je resterais dehors.* »⁷⁵ Seulement force est d'admettre que « *le mérite est à ceux qui luttent constamment.* »⁷⁶ Au point que, à l'extrême, « *qui se laisse outrager mérite qu'on l'outrage.* »⁷⁷ Au terme du combat, « *le mérite console de tout.* »⁷⁸ En un mot, « *le mérite finit par conquérir.* »⁷⁹ Ensuite, on sait que « *celui qui recherche la gloire par la vertu ne demande que ce qu'il mérite.* »⁸⁰ Pour autant, retenons qu'il ne faut pas chercher « *de dignités que vous ne les méritiez* »⁸¹, par exemple : « *avoir plu aux puissants n'est pas le plus haut mérite.* »⁸² Se garder également de ce principe : « *ce qui doit être obtenu par le mérite, on cherche à l'avoir à prix d'argent* »⁸³, même si « *en règle générale, personne n'a l'argent qu'il mérite.* »⁸⁴ Personnellement, je ne pense pas que « *le mérite est un sot, si l'argent ne l'escorte.* »⁸⁵ En fait, « *la chance fait le succès, et le succès fait le mérite.* »⁸⁶ Ce qui convient, c'est « *mériter le succès plutôt qu'y parvenir.* »⁸⁷ Au demeurant, « *seul mérite l'amour et la vie celui qui quotidiennement doit les conquérir.* »⁸⁸ À défaut, se consoler en se persuadant qu'« *on n'a pas toujours ce qu'on mérite. Les épreuves comme les joies, c'est toujours exagéré !* »⁸⁹ Au besoin, se rappeler que « *la célébrité est le châtimeur du mérite et la punition du talent.* »⁹⁰

En conclusion, puisque « *aucune vérité ne mérite de demeurer exemplaire* »⁹¹, je n'ai voulu ci-avant, « *chacun, il est vrai, porte avec lui le livre qu'il mérite* »⁹², que « *saisir l'à-propos [qui] est, en toutes choses, le plus grand mérite.* »⁹³, et ce, en le puisant en une centaine de citations (« *La réussite appartient à tout le monde. C'est au travail d'équipe qu'en revient le mérite.* »⁹⁴), convaincu au final que « *la lecture [est] une félicité qui se mérite.* »⁹⁵

Thierry Lefebvre

Compagnon de la section de l'Hérault.



Auteurs : 1.François de La Rochefoucauld. 2.Proverbe turc. 3.Mishna. 4.Christine de Suède. 5.Djamal d'Ispahan. 6.Mère Theresa. 7.Van Minh. 8.Jacques Foch-Ribas. 9.Léonard de Vinci. 10.Nancy Huston. 11.Emil Michel Cioran. 12.Eugène Dabit. 13.Jean Rostand. 14.Destouches. 15.Saint Evremond. 16.Pierre Jakez Hélias. 17.Johann Wolfgang von Goethe. 18.Dezso Kosztolanyi. 19.Paul Guth. 20.Jean Rostand. 21.Charlotte Boisjoli. 22.Emmanuel Kant. 23.Alphonse Daudet. 24.Joseph Brant. 25.Lao She. 26.Jules Petit-Senn. 27.Hervé Bazin. 28.Jules Renard. 29.Tacite. 30.Hazrat Ali. 31.Roberto Saviano. 32.Julie de Lespinasse. 33.Pierre Corneille. 34.Joseph Joubert. 35.Duc de Lévis. 36.Jules Petit-Senn. 37.René Char. 38.Montaigne. 39.André Maurois. 40.Carl Gustav Jung. 41.Khalil Gibran. 42.Pierre Legaré. 43.Walt Whitman. 44.Henry Bernstein. 45.Anatole France. 46.Joseph de Maistre. 47.Paul-Jean Toulet. 48.Georges Duhamel. 49.Montesquieu. 50.Alphonse de Lamartine. 51.Mocharrafoddin Saadi. 52.Victor Hugo. 53.Eric Hoffer. 54.Proverbe oriental. 55.José Artur. 56.Vauvenargues. 57.William Shakespeare. 58.Chilon. 59.Jean-François Regnard. 60.Proverbe persan. 61.Larochefoucauld-Doudeauville. 62.Le Talmud. 63.Gilbert Cesbron. 64.Jean de La Bruyère. 65. Phèdre. 66. François de La Rochefoucauld. 67.Chamfort. 68.Joseph Pelletier. 69. François de La Rochefoucauld. 70. Gérard Haas. 71.Charlotte Savary. 72.Joseph Joubert. 73.Charles Pinot Duclos. 74.Popeck. 75.Mark Twain. 76.Theodore Roosevelt. 77.Pierre Corneille. 78.Montesquieu. 79.Arsène Goyette. 80.De Vauvenargues. 81.Proverbe oriental. 82.Horace. 83.Cicéron. 84.Benjamin Disraeli. 85.Montfleury. 86.Etienne Rey. 87.Lester Bowles Pearson. 88.Johann Wolfgang von Goethe. 89.Mireille Maurice. 90.De Chamfort. 91.André Breton. 92.Vitaliano Brancati. 93.Pindare. 94.Franck Piccard. 95.Emile Ollivier.

Nicole Mangin dans l'enfer de Verdun



« Une femme de bien, un grand savant, une femme de cœur,
une femme honorable »

Marie Curie



Verdun 1915-1918, dans cette apocalypse, cet océan d'horreur, de sacrifices inhumains, une femme d'exception Nicole Ricart-Mangin : la seule femme médecin de l'armée française.

Elle naît à Verny en Lorraine dans une famille de verriers et d'instituteurs. En 1896 elle suit sa famille à Paris. Brillante élève elle entame des études de médecine, elle est une des toutes premières femmes à passer les épreuves de l'externat.

Elle interrompt ses études en 1899 pour épouser André Girard, héritier d'une maison réputée connue pour leur champagne et leur vin du Saumur. Elle évolue au cœur de la haute bourgeoisie champenoise, participe au développement de cette entreprise, voyage dans le monde entier. Le mari s'avère volage, le divorce inévitable a lieu en 1903, leur séparation se fait « à l'amiable » une rareté pour l'époque !

Nicole Mangin dotée désormais d'une certaine aisance matérielle abandonne sans regret la vie bourgeoise et revient à sa première passion en 1906 à Paris : la médecine.

Elle s'oriente vers la recherche fondamentale avec deux thèmes principaux : la cancérologie et la lutte contre la tuberculose. Cette dernière est le fléau dévastateur de l'époque et touche principalement les couches modestes de la société dont les conditions de vie sont effroyables.

En 1910 à 32 ans Nicole Mangin représente la France au Congrès de Vienne sur la « prophylaxie » de la tuberculose. À ce congrès international des femmes la France se retrouve au dernier rang des pays Européens !

Elle y rencontre une féministe de l'époque, Marie Diemer (1880-1960) vosgienne, elle aussi issue du courant protestantisme social, elle créera avec Renée de Montfort (1880-1960) l'association des Infirmières Visiteuses en 1914 (A.V.F.). En 1923 ces deux pionnières créeront ce qui deviendra le scoutisme.

Nicole Mangin, Marie Diemer, une belle rencontre qui débouchera sur la mise en place de cours de prophylaxie de la tuberculose dans les écoles des infirmières visiteuses. La voie de Nicole Mangin est tracée, elle prend la direction du dispensaire du Professeur Robin à l'hôpital Beaujon à Paris, elle assurera aussi les cours sur la tuberculose à la Sorbonne.

Malgré ce parcours, elle ne figurera jamais dans la liste des femmes scientifiques. Pourtant elle publie régulièrement dans les revues scientifiques, travaille à la mise en place de l'association qui deviendra la Ligue contre le cancer : une vie de scientifique tombée dans l'oubli !

Très cultivée, elle reçoit beaucoup et écrit en 1912 la pièce « La force du désir ».

Elle se révèle une mère attentionnée pour son fils né de son mariage qu'elle a confié à son ex-mari.

Tout en travaillant à l'institut Pasteur, elle prépare sa thèse qu'elle présente en 1909 à 31 ans : « Les poisons cancéreux » thèse pour laquelle elle obtient la mention « très honorable ».

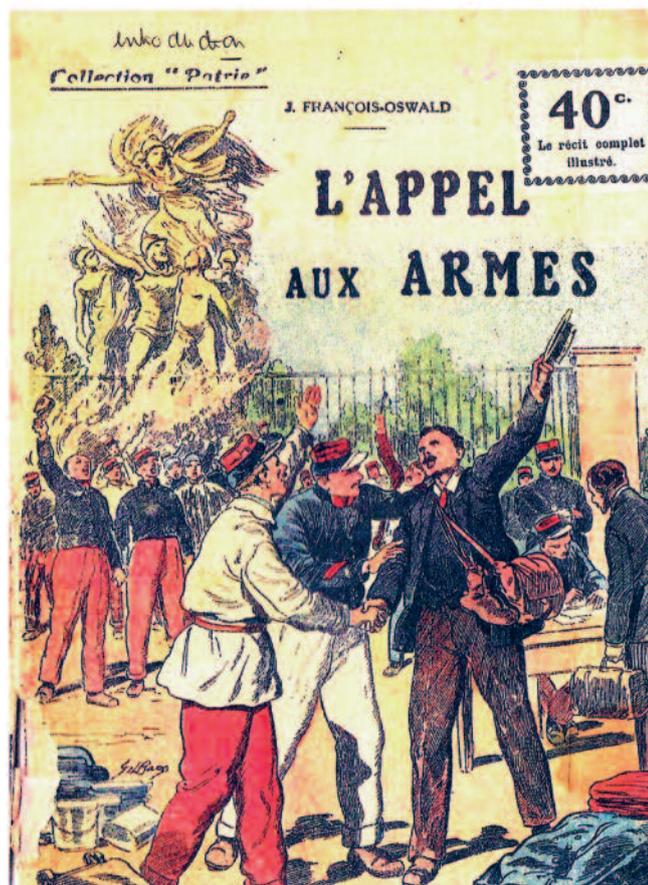
Le 2 août 1914 à sa grande surprise, elle reçoit sa feuille de mobilisation au 22^e Régiment d'infanterie, elle a 36 ans. Elle rejoint l'hôpital, l'accueil du médecin-major est glacial : « *J'ai demandé un homme on m'envoie une mauviette* ». Aucun vêtement prévu pour une femme, elle adoptera la tenue des doctresses anglaises et s'en explique dans une lettre de remerciements parue dans le journal « L'Excelsior » le 11 novembre 1917, lettre qui la fait figurer en première de couverture, le seul journal qui l'évoquera avec « *son accoutrement des plus singuliers* » : « *Je dois à mes multiples et larges poches d'avoir toujours possédé les objets de première nécessité : un couteau, un go-belet, un peigne, des ficelles, un briquet, une lampe électrique, du sucre, du chocolat. Je dois à mes caducées et à mes brisques le prestige qu'il m'a fallu auprès des ignorants et des sots* ».

Elle reçoit une solde de médecin et un paquet de tabac (elle qui ne fume pas !). L'hébergement très souvent rudimentaire, un lit de camp et elle partage les toilettes communes, elle s'en accommodera toujours.

Elle s'endort à 2 heures du matin et se réveille à 6 heures. Elle fait l'admiration des patients et de son personnel sanitaire se relevant très souvent la nuit pour se rendre auprès de ses « chers blessés ».

Difficile de reconstituer son parcours militaire. En effet le service historique des armées à Vincennes, et celui de santé des armées de Val de Grâce ne détiennent aucun dossier personnel « sa condition féminine rendant impossible la mobilisation » ! Il faut donc tenter de reconstituer son parcours exceptionnel à travers les notes qu'elle a laissées et qui ont récemment été publiées.

Après de nombreuses fonctions : médecin traitant, auxiliaire de S.S.A, elle termine sa carrière après avoir été nommée médecin-major de 2^e classe à Verdun.



A 36 ans première affectation à l'hôpital de Bourbonne dans le service des typhiques au 22^e Régiment d'infanterie, le typhus est un des fléaux de l'époque qui s'étendra pendant toute la guerre.

Ensuite un coin plus calme... Verdun !

Elle y est mutée le 3 novembre 1914 à l'hôpital temporaire n° 7 de Glorieux, son médecin chef lui interdit tout d'abord l'entrée des salles des malades arguant sa « condition féminine ». À ce sujet elle écrira : « *c'était charmant, je passais ainsi des semaines parmi des gens qui me traitaient de pestiférée... on m'avait affublée du terme de cagot* ».

Avec opiniâtreté, un courage exceptionnel et un caractère bien trempé, elle acquiert au cours de ses affectations successives, le respect et l'affection de ses supérieurs et de ses jeunes collègues.

Sous les bombardements incessants Verdun s'embrase, un déluge de feu s'abat, il faut évacuer dans les pires conditions.

Le 20 février 1914 elle se retrouve isolée avec 175 typhiques porteurs de complications sévères, elle vivra avec les malades sous une triple voûte de bruit terrifiant : « soigner certes mais aussi aller couper du bois, traire les vaches... », l'intendance inexistante décimée à son tour.

Elle mène son équipe avec autorité et doigté mais l'ordre d'évacuation est donné. Elle appelle sans succès le service du train. Alors, avec son fidèle chauffeur Fouquet ils procèdent sans relâche à l'évacuation vers Bar-le-Duc à bord d'une ambulance.



Le 24 et 25 juillet 1915 les tirailleurs marocains, les zouaves affluent, elle note avec respect leur dignité, leur religiosité. Profondément athée, elle s'opposera avec la plus grande fermeté à des officiers dépourvus d'humanité.

La bataille s'intensifie, peut-être la plus dramatique qu'elle vivra.

Passant outre les ordres d'évacuer des deux médecins qui l'admirent et lui apportent une aide indéfectible, elle reste auprès de neuf blessés intransportables. Sous les ordres d'un officier d'administration avec deux infirmières volontaires, cette modeste équipe voit partir les derniers hommes vers Baley-court.

Les blessés affluent sans cesse, à peine soignés, souvent dans les pires conditions au milieu d'un chaos indescriptible, à peine

opérés, il faut évacuer, calmer les angoisses des blessés à peu près certains d'être fait prisonniers (les conditions effroyables de captivité commencent à être connues, blessés et prisonniers abattus sur place).

Puis départ vers Clermont-en-Argonne avec des malades délirant et la route impraticable. C'est lors de cette évacuation qu'elle reçoit un éclat d'obus dans la mastoïde droite causant une blessure qui paraît sans gravité. Clermont-en-Argonne rasée ne peut accueillir les malades mourants et contagieux, ils sont alors dirigés sur Froidos.

Nicole Mangin et son chauffeur, à contre-courant, croisent des colonnes de soldats du 13^e corps qui rejoignent le front : « une montée vers le Golgotha » !

Comme beaucoup d'ambulances, les témoignages le prouvent, ils essuient des invectives, chaque montée signifie une replongée dans l'horreur.

En 1916 c'est le début des mutineries, le « bourrage de crâne » est de plus en plus perçu par les combattants. Les embusqués, les planqués font l'objet de railleries, des mutilations volontaires ainsi que des mutineries se produisent.

De longs débats animent les historiens autour des fusillés pour l'exemple, les familles sont souvent à l'origine des révisions des procès assurant en particulier l'inscription sur les monuments aux morts.

De mars à novembre 1916 elle est médecin lieutenant à Vadelaincourt au sud de Verdun, elle va se rebeller face aux supérieurs abrités dans cette ville souhaitant être assimilée en tant que médecin officier traitant des armées, la réponse se fera attendre cinq mois ! Elle devient médecin-major 2^e classe avec solde afférente en 1916, ce grade équivaut à celui de ses collègues masculins.

Pendant cette période elle obtient une permission exceptionnelle pour se rendre auprès de ses frères à Reims.

Elle prend la direction d'un train sanitaire, le médecin chef en la voyant s'exclame : « Ciel une femme. Que de bêtises avez-vous pu commettre Madame ! », après vérification... aucune !

De 1915 à 1916 repliés à Verdun où l'ancien hôpital devient un hôpital ordinaire d'évacuation (H.O.E) particulièrement adapté: bâtiment d'isolement pour les contagieux, section chirurgicale importante. Il deviendra peu à peu un des centres les plus importants du secteur. Du 24 février au 22 mars 1916 les chiffres sont impressionnants, il accueillera près de 10 800 blessés et durant la bataille de Verdun: 28 000 blessés gravement atteints. Le taux de mortalité au cours des évacuations est un des plus élevés du conflit. Du côté allemand aucune statistique.

Dans ce cadre Nicole Mangin va pratiquer la chirurgie comme aide opératrice, pas de grande chirurgie mais la diversité des blessures permet des actes plus bénins que cliniques, sans arrêt, de jour comme de nuit, pendant des semaines: « jusqu'à tomber à bout de forces sur un brancard pour tenir un peu ».

Malgré les conventions de Genève l'hôpital sera bombardé, mitraillé le 25 août 1917 occasionnant des pertes conséquentes parmi le personnel, les blessés seront victimes de chocs psychologiques non reconnus par les autorités militaires.

En octobre 1916 avec la 3^e armée elle est envoyée dans la Somme à Saint Omer puis à l'hôpital de Houlle dans le Pas-de-Calais où elle dirige le service des tuberculeux.



Enfin, à Ypres en Belgique elle sera affectée aux formations militaires françaises établies en secteur britannique où elle fera la connaissance et se liera d'amitié avec Marie Curie.

Cette dernière dès le début du conflit s'engagera avec sa fille Irène créant les « petites curies »: véhicules pour transporter du matériel radiographique améliorant ainsi de façon considérable le traitement des fractures.



Nicole Mangin et des blessés dans les jardins de l'hôpital école Édith Cavell, fin 1916.

La rencontre de ces deux êtres d'exception correspond, grâce au médecin inspecteur Mignon, à la proposition « à titre de récompense » de créer une école d'infirmières et de manipulateurs en radiologie à Paris dont l'enseignante sera Marie Curie.

Le 23 mai 1916 décision de construire un hôpital école à Paris au 62 rue 11 qui sera baptisé « Edith Cavell hôpital école ».

L'inauguration a lieu en présence des autorités officielles, de Mme Raymond Poincaré, de Marie Curie et de Nicole Mangin qui, en tant que médecin capitaine en assurera la direction. Il existe peu de textes sur cet hôpital école, unique pour l'époque, qui déploie une activité importante, courte mais intense en cette période dramatique.

Les très rares témoignages des historiens font une confusion avec l'hôpital de la rue Aymot derrière le Panthéon créé en 1912 par Madame Alphen Salvador dans le cadre de l'association des Dames Françaises.

Dans cet hôpital école Nicole Mangin va déployer ses remarquables talents de pédagogue et d'organisatrice. Parallèlement à la direction de cette école elle reprend ses activités d'enseignement.

À la fin de la guerre on lui demande de faire un cycle de conférences au Japon et aux États-Unis mais elle doit subir deux interventions délicates au mastoïde (peut-être consécutive à sa blessure reçue à Verdun). On suppose que c'est à cette occasion que le diagnostic de cancer est posé.



Nicole Mangin à l'hôpital école Édith Cavell.

En récompense de ses services et de son dévouement au cours de ces mois de guerre au front à Verdun, Nicole Mangin est nommée directrice de l'hôpital école portant le nom d'Édith Cavell, en mémoire de l'infirmière anglaise fusillée par les Allemands. Ici, la séance d'inauguration en octobre 1916, où l'on reconnaît à la table d'honneur Nicole Mangin (à gauche) aux côtés de Madame Poincaré, l'épouse du Président de la République et de Justin Godart, sous-secrétaire d'État du Service de santé. À l'extrême droite siège Marie Curie.

En 1919 on la retrouve morte à son domicile de nombreuses boîtes de médicaments ouvertes à ses côtés, de multiples hypothèses circulent alors. Des années de combat, de luttes incessantes, un engagement jusqu'au sacrifice, semblent avoir entraîné un burn-out : « *s'engager jusqu'au sacrifice* » écrira-t-elle.

Ainsi disparaît une âme, un être épris de liberté jusque dans le choix de sa mort. Cet être qui durant les combats de Verdun écrit à la revue de l'enseignement le 6 juin 1915 une lettre pour restituer une légende attachée à son coin de Lorraine.

Toute première femme médecin, une scientifique reconnue qui écrira a posteriori en 1918 une réflexion sur son vécu des deux années passés à Verdun : « *...au cours de la bataille, dans une activité dont le cœur lassé peut souffrir quelques fois, tandis qu'elle impose à l'esprit et au cœur des alternatives de joies puissantes ou d'angoissantes inquiétudes. Ces alternatives contraignent l'esprit à concevoir bien des efforts ignorés, bien des tentatives magnifiques et désintéressées. Le cœur apprend à excuser toutes les faiblesses humaines, à plaindre toutes les douleurs, à s'humilier devant tous les héroïsmes* ».

Pour Nicole Mangin ni citation, ni décoration mais elle recevra des blessés soignés à Glorieux et Valdincourt une plaque gravée : « *Ceux qui lui doivent la vie, ceux qui lui doivent la santé, ceux qui lui doivent l'Honneur* »

Avec le cadeau de sa chienne Dun (Dun = Verdun) par un jeune médecin, ces deux « récompenses » la toucheront au plus profond d'elle-même.

Incinérée, elle repose dans la sépulture familiale à Saint Maur les Fossés puis... le grand oubli. Une seconde mort pour cette Lorraine au cœur et aux nerfs d'acier.

Il reste peu de documents la concernant ; quelques traces de correspondance (gardée par sa famille) qui commence à tomber dans le domaine public (depuis 1989) à l'occasion de la parution de la seule biographie parue à ce jour.

Le suicide à l'époque représentait une atteinte aux bonnes mœurs. Marie Curie (esprit libre) dans son hommage parle de disparition brutale. D'après son entourage sa fille Irène savait la vérité « *parlant d'un courage extraordinaire pour ce choix* ».

Se souvient-on « *des infirmières de Verdun* », seulement quelques traces. Elles firent parties de la Fondation de Baye du nom de la fondatrice qui va investir une partie de sa fortune considérable à créer une ambulance à Dugny près de Verdun, moderne pour l'époque.

Dans les bombardements du 18 août 1917, Mlle de Baye infirmière major gravement blessée, Mesdames Petroka, Vesly et Fischet trois de ses infirmières tuées, Mesdames Hartz, Leclerc, Leduc et Paque blessées grièvement.

La Légion d'honneur pour Mme de Baye, Croix de Guerre avec palmes pour ses collaboratrices et un vitrail dans l'ossuaire de Douaumont offert par la fondation de Baye rappellent leur sacrifice.

Lors d'une interview au journal « *Le Jour* » du 22 novembre 1936, Louise Thulliez institutrice membre du réseau « *ALICE* », cloîtrée plus de trois ans dans les geôles allemandes dans des conditions effroyables déclarera : « *Dès après la guerre, une chose pénible m'est apparue : l'esprit d'ingratitude où l'on tient des Françaises qui ont été magnifiques pendant la guerre. Tous les pays ont glorifié leurs héroïnes, tous sauf la France. Après 1920, après les flonflons des célébrations de la victoire, les défilés, les remises de décorations, les discours enflammés, le pays a tourné la page* ».

Des héroïnes dans un quotidien épouvantable accepté au nom d'un patriotisme « *flamboyant* ».

Grâce au centenaire de la Grande Guerre émergent peu à peu du fond d'un passé révolu, des figures de femmes qui, nous l'espérons, resteront présentes dans les générations à venir... mais !

Renée Gorlier (et le groupe de travail)
Vice-présidente de la section de l'Hérault
Chargée de l'Entraide et de la Solidarité.

Des jeunes ambassadeurs de mémoire héraultais à Verdun.



Dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre 14 – 18 et de la bataille de Verdun, l'ANMONM a tenu à offrir à un certain nombre de jeunes la possibilité de se rendre sur place pour être les témoins de ce que fut l'une des plus grandes batailles du XXe siècle.

L'artillerie conquiert, l'infanterie occupe, pensaient les stratèges militaires allemands, d'où le déluge de feu qui s'est abattu dans cette région durant 300 jours et 300 nuits, ravagée par une moyenne de 6 obus tombés par mètre carré de terrain ; c'était sans compter sur la farouche volonté des Français de ne pas subir, symbolisée par le mot d'ordre reçu :

« On ne passe pas »

À l'initiative de la section de l'ANMONM de la Meuse, relayée par celle de l'Hérault, une jeune fille et quatre jeunes garçons de Vendargues, commune qui a soutenu cette opération, se sont rendus à Verdun du 13 au 17 juillet 2016. Ils ont visité avec d'autres jeunes venus de toutes les régions de France, y compris d'outre-mer, les sites les plus emblématiques de cette longue et meurtrière bataille et participé aux commémorations de son centenaire.

Arrivés à Verdun le 13 juillet au soir avec Rachel leur accompagnatrice, Lola, Aurélien, Constant et Wissem se sont installés dans l'internat du Lycée Sainte-Anne avec Bernard Bonnafy, membre de la section de l'Hérault, qui les avait rejoints.

Accueillie et accompagnée tout au long du séjour par le président de la section de la Meuse, Jacky Gavard, le trésorier Jacques Blas et les membres du bureau, la délégation de l'Hérault a pu découvrir les grands sites de Verdun et des environs : la Citadelle et le Centre Mondial de la Paix, le Fort de Vaux, le village détruit de Fleury et le Mémorial implanté à proximité. Guidé par notre compagnon, le Maire de Neuville-en-Argonne qui a accueilli les jeunes ambassadeurs dans sa commune, la délégation a touché du doigt la réalité de la guerre à la butte stratégique de Vauquois, où Français et Allemands se sont fait face tout au long du conflit.



Une partie de la délégation devant l'ossuaire de Douaumont.

Nos jeunes ambassadeurs ont participé à plusieurs commémorations. Ils ont déposé des fleurs au cimetière du Faubourg pavé, à l'endroit où sont inhumés les sept soldats inconnus qui n'ont pas été choisis pour reposer sous l'Arc de Triomphe à Paris. À Douaumont, en présence de notre président, Yvan Marcou, les jeunes vendarguois ont fleuri la tombe du soldat de l'Hérault Jacques Danton Lombard, mort pour la France en 1916. Une autre cérémonie a eu lieu à Houdainville, commune qui jouxte Verdun, au monument « Les veilleurs de la Paix », qui rend hommage aux soldats tombés au cours des opérations extérieures ; des fleurs ont également été déposées. La délégation a ensuite assisté dans la carrière d'Houdainville à un magnifique spectacle, qui reconstitue avec 250 acteurs Français et Allemands, la période 1914-1918.

Les jeunes héraultais ont admiré le magnifique feu d'artifice du 14 juillet organisé par la Ville de Verdun et le 16 après-midi ils ont particulièrement apprécié une croisière sur la Meuse. Le dimanche 17, ces jeunes qui nous ont très dignement représentés ont regagné notre département en emportant de précieux souvenirs qu'ils ont souhaité rapidement faire partager.

Merci à la section de la Meuse pour cette heureuse initiative, couplée à une organisation sympathique et sans faille.

Les commémorations du 11 novembre

Ce matin-là, à Vendargues, les jeunes ambassadeurs de mémoire de la commune ont porté la gerbe de l'ANMONM au monument aux morts, avec nos compagnons François Monssus et Bernard Bonnafy, Jacques Darricarrère portant notre drapeau. Les jeunes ambassadeurs ont ensuite expliqué au public présent, au cours de la cérémonie, leur ressenti suite à ce voyage. Les nombreuses photos exposées montraient ce qu'ils avaient vu à Verdun et les habitants ont pu ainsi se rendre compte de la richesse de ce voyage, qui portait ses fruits.



Les jeunes ambassadeurs de mémoire de Vendargues ont porté la gerbe de l'ANMONM au monument aux morts.

Le soir, à l'invitation de son maire, M.Llopis, c'est à Montagnac qu'une cérémonie a eu lieu, toujours en présence des quatre jeunes vendarguois. En effet, à l'issue du voyage, on s'est rendu compte avec stupéfaction que le nom du soldat Lombard ne figurait pas sur le monument aux morts de sa commune de naissance. Un contact a été pris à ce sujet avec Mme Barattini, adjointe chargée du patrimoine et de la culture à la mairie de Montagnac. Les dispositions qui s'imposaient ont immédiatement été prises et le nom de Jacques Lombard figure désormais sur le monument.



de G à D : Le 11 novembre M. Llopis, maire de Montagnac, Bernard Bonnafy, Mme Barattini, maire adjoint.

Accompagnés par Bernard Bonnafy, Lola, Wissem, Constant et Aurélien ont déposé la gerbe de la section de l'Hérault de l'ANMONM, en présence de la famille du soldat Lombard. Frédéric Munoz portait le drapeau et Jean-Claude Salvador a saisi ces instants émouvants.



La famille du soldat Lombard et la délégation vendarguoise au pied du monument aux morts de Montagnac.

La restitution complète du voyage

C'est le samedi 26 novembre, en présence du Maire de Vendargues, M. Dudieuzère, de son adjointe chargée de la jeunesse, Mme Vallès et de membres de la municipalité, des parents des enfants, de François Monssus, Jacques Darricarrère et Bernard Bonnafy, que les jeunes vendarguois ont présenté en détail leur voyage à Verdun, en commentant un film et des photos prises au cours de leur séjour.

À l'issue de cette présentation, Mme Vallès a remis au Général Monssus, membre du comité d'honneur de l'ANMONM de l'Hérault, un livre retraçant ce voyage ainsi qu'une lettre de remerciement au président Marcou pour l'aide apportée par la section à ce déplacement. Un apéritif offert par la municipalité a clôturé cet excellent moment de partage avec nos jeunes ambassadeurs et a permis de nombreux échanges entre les participants. Une très belle opération qui restera gravée dans les mémoires.

Bernard Bonnafy

Compagnon de la section de l'Hérault.

L'Aéro-club de l'Hérault a 100 ans

L'homme a longtemps envié les oiseaux mais comment se comporter comme eux ? Il a mis très longtemps pour y parvenir puisqu'il a fallu attendre l'année 1890 pour que Clément Ader fasse soulever de quelques centimètres les roues de son avion, « l'Éole ». Ensuite, tout est allé très vite et de nombreux téméraires se sont lancés dans l'aventure. Les Héraultais y ont également participé dès le début des années 1900. Les premiers vols ont lieu sur la plage à Carnon, puis sur le terrain de Villeneuve-lès-Maguelone, certains à Montpellier sur le champ de manœuvre. Ensuite, le terrain de Candillargues est utilisé et ce n'est qu'un peu avant la dernière guerre mondiale qu'ouvre le site de Fréjorgues.

L'aéro-club de l'Hérault, qui portait initialement le nom d'aéro-club de l'Hérault et de l'Aveyron, est né à cette époque. Sa date de création, le 8 mars 1910, est rappelée dans un texte fondateur de l'aéro-club, daté du 8 mars 1922 et signé par son président Charles Amans. Ce club a été le premier affilié à l'aéro-club de France.



Charles Amans, né en 1891, est originaire de Castelnau-le-Lez. Il est le fils de Clovis Amans, patron de la biscuiterie montpelliéraine. Il passe son brevet de pilote à l'école d'aviation Farman d'Etampes. Il assure des présentations d'avions, en particulier à Carnon en 1913, et devient un brillant pilote militaire pendant la guerre 1914-1918. Président de l'aéro-club de l'Hérault en 1922, il trouve la mort à Candillargues avec son mécanicien, aux commandes d'un Bréguet XIV, en décembre 1925.



Après le décès accidentel de Charles Amans, c'est Philippe d'Albénas qui prend le relais. On ne trouve que peu d'informations concernant l'aéro-club sur la période de la guerre 1939-1945. Toutefois, la photo ci-après, qui date de 1940, prise sur le terrain de Candillargues, montre que l'aviation suscitait toujours beaucoup d'engouement à ce moment-là (au premier plan, à gauche, le président de l'époque, M. Marcou).

Dirigé par Alex Cousin, le club reprend ses activités en 1945. Quelques années plus tard, c'est Lucien Louineau qui assure la présidence. En 1958, René Picot de la Beaume lui succède et gère l'aéro-club pendant 22 ans.





René Picot de la Beaume, à droite.



Ulysse Vergnes prend la relève en 1980. Il est également, en sa qualité de président de la commission aéronautique de la chambre de commerce et d'industrie, l'artisan du développement de l'aéroport de Montpellier. Jusqu'à aujourd'hui, les présidents successifs, Jacques Delafaye, Thierry Amar, Alain Gaudet et actuellement Thierry Faure, vont faire vivre et prospérer le club.

Les activités



Le club développe aussi le vol en planeur, d'abord à Candillargues puis à Fréjorgues et enfin au Pic Saint-Loup où il est toujours très actif. Le centre de vol à voile est devenu indépendant en 1984.

De la même façon, l'aéromodélisme est un pan de l'activité. Cette section prend son autonomie en 1985 ; elle est installée actuellement sur le terrain de Villeneuve-lès-Maguelone.

Le club aujourd'hui

Avec une flotte d'une dizaine d'avions, composée essentiellement de Diamond 20 et 40, fort de plus de 350 membres qui effectuent chaque année au moins 4 000 heures de vol, l'aéro-club de l'Hérault, installé sur la plateforme de l'aéroport Montpellier Méditerranée, figure parmi les premiers clubs de la région.



Il abrite une équipe de voltige de renommée internationale, dont certains de ses pilotes s'illustrent dans les championnats du monde. Évoquons Renaud Ecalle, champion du monde, malheureusement décédé dans un accident d'avion en 2010, ou François Rallet, champion du monde par équipe en 2015.



Un aéro-club, c'est aussi une ambiance chaleureuse, où chacun vient non seulement pour voler mais également pour partager de bons moments entre pilotes et souvent en famille.

Une passion qu'ils vous invitent à venir partager.

Photos extraites des archives de l'aéro-club de l'Hérault ou fournies par certains de ses membres.

Bernard Bonnafy

*Compagnon de la section de l'Hérault
Membre de l'aéro-club.*

La soirée de gala de « La Bleue »

Le samedi 8 octobre 2016, sous le haut patronage de M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, s'est tenue la traditionnelle soirée de gala de la section de l'ANMONM de l'Hérault, dans les salons du Pasino de La-Grande-Motte, en présence de Mme Lorraine Acquier, représentant le maire de Montpellier et de M. Michel Lebon, président national de l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite.



De G. à D. : André Griotto, Marie Francalanci, Stéphane Rossignol, Yvan Marcou, Philippe Nuccho, Michel Lebon.

En début de soirée, pour le cocktail d'accueil, s'étaient joints aux convives M. Philippe Nuccho, sous préfet, secrétaire général adjoint à la préfecture de l'Hérault, M. Stéphane Rossignol, maire de La-Grande-Motte.

Organisée par Marie Francalanci, André Griotto et Thierry Lefebvre, compagnons chargés des grandes manifestations, c'est dans ce cadre grandiose que près de 150 compagnons et leurs invités ont passé une très agréable soirée tout en partageant un bon repas servi par les spécialistes maison.



Les salons du Pasino de La-Grande-Motte

La table officielle avec Mme Danielle Aben, présidente de la SMLH de l'Hérault et M. le colonel Aben, le général Jean-Philippe Lecouffe, commandant la gendarmerie de l'Hérault, M. Alain Tézenas du Montcel, directeur de BRL espaces verts et son épouse, M. Michel Lebon, président national de l'ANMONM et son épouse, Mme Lorraine Acquier, représentant M. le maire de Montpellier et Yvan Marcou, président départemental de l'ANMONM et son épouse.



La soirée dansante, aux accents enjoués de l'orchestre de Jean-Pierre Sardi a conduit tard dans la nuit grand-mottoise cette belle assemblée qui en début de soirée était tombée sous le charme d'une extraordinaire prestation du groupe « Gospel for family » avec l'interprétation de grands classiques du genre comme : Go down moses, Nobody knows the trouble I've seen, Joshua fit the battle of Jéricho et bien d'autres.



Nous remercions tous les participants à cette soirée de gala, qui, par leur grande qualité et dans un cadre exceptionnel, ont contribué à sa belle réussite en souhaitant qu'ils reviennent plus nombreux dans ces mêmes lieux en 2017.

10° anniversaire de la Fondation « Un avenir ensemble »

**Une rencontre, un partage, un échange : dix ans de
« marrainage » de la Fondation « Un avenir ensemble. »**



Renée Gorlier et Chahrazad Lazaar

La Fondation de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, « Un avenir ensemble » fête ses dix ans en 2016. Les sections locales de la Légion d'honneur et du Mérite, avec le rectorat de Montpellier, ont été pilote de la déconcentration régionale, avec plus de vingt parrainages et une animation soutenue.

Focus sur Chahrazad Lazaar et Renée Gorlier, vice-présidente du comité de l'Hérault de l'ANMONM, un « marrainage » qui mérite d'être conté !

Une succes story

En 2006, le Grand chancelier de la Légion d'honneur, le général d'armée Jean-Pierre Kelche profitait de remettre la cravate de commandeur du Mérite à notre compagnon Dominique-Henri Perrin pour lui demander de l'assister, comme vice-président, au lancement, avec l'actuelle directrice Pascale Coget, d'« Un avenir ensemble » qui deviendra Fondation reconnue d'utilité publique en 2010. Chahrazad Lazaar, avec Renée Gorlier comme marraine, fait partie de la première promotion de filleuls présentés, au Palais de la Légion d'honneur, en novembre 2006 au Président de la République.



*Le Président de la République, en 2006,
avec les 150 premiers filleuls*

La Fondation est une réponse à un constat : au catalyseur de talents qu'était l'École de Jules Ferry s'est substitué un ascenseur social sérieusement grippé. L'idée de Jean-Pierre Kelche était simple. Chaque année, avec une mention bien ou très bien au Brevet des collèges, 70 000 jeunes se voient attribuer, pour le lycée, une bourse au mérite, en complément de leur bourse. En face, pas difficile de trouver 70 000 décorés dynamiques parmi les titulaires de la Légion d'honneur, du Mérite et de la Médaille militaire prêts à se mobiliser et à prendre « par la main » ces jeunes pour les accompagner, pendant 8 ans, jusqu'à leur premier emploi. De quoi faire de la France le premier pays du monde. I have a dream ! Ce rêve devient réalité : 874 filleuls à fin 2015 dans une remarquable organisation de 8 salariées et 58 bénévoles, un Facebook interne, 6,50 M€ de fonds propres et 5 259 donateurs, décorés et entreprises.

Sous l'action des Sections de la SMLH et de l'ANMONM, le Languedoc-Roussillon a connu un démarrage fulgurant entre 2006 et 2010, multipliant réunions et rencontres avec 23 parrainages actifs fin 2015. Qui pourrait oublier le magnifique déjeuner, en présence du Grand chancelier, de 400 parrains, filleuls, provinciaux et familles à Belles Eaux, à Caux en 2009 ?



*L'année du Bac : le Grand Chancelier
et les filleuls du Rectorat de Montpellier*

Bleu de France a demandé à Chahrazad et à Renée Gorlier de retracer, au travers de quelques questions, les facteurs de succès de ce parrainage.

BdF : Chahrazad, au cours de ces dix ans, avez-vous le sentiment d'avoir pu réaliser une bonne partie de vos projets ?

Chahrazad : Sans la Fondation et le soutien de ma marraine, jamais je n'aurais pu arriver jusque-là ! Je voulais faire Médecine et apporter à ceux qui souffrent une réponse scientifique et la dimension humaine qui fait la grandeur de ce métier. Une Mention B en S semblait m'en ouvrir tout droit les portes mais le passage de l'encadrement du lycée à la jungle un peu sauvage pour une jeune fille venant de la diversité de la première année de médecine a fait que je me suis retrouvée en Pharmacie. C'est une autre dualité de la science (la pharmacopée) et de l'humain avec le contact en l'officine.

Renée Gorlier : On ne peut faire des athlètes de haut niveau qu'avec des sujets exceptionnels. Encore faut-il qu'ils soient accompagnés, coachés, pour canaliser leur potentiel, adapter leurs envies à leurs capacités de chaque instant, et surtout colmater, particulièrement dans le secondaire, les carences que l'éducation familiale n'a pas pu donner. C'est une tâche exaltante et, avec Chahrazad, ce fut une joie pour moi, tout au long de ces dix ans.

BdF : Votre feuille de route, après la thèse et un Master orienté en Dermato-Cosmétique vous conduit vers la recherche en laboratoire, toujours en quête de molécules Comment voyez-vous votre intégration dans la vie active ?

Chahrazad : J'y suis déjà puisque je travaille dans une pharmacie à Saint Gely du Fesc. C'est une expérience formatrice et un complément de revenus. Mais, pour une spécialisation en Dermato-Cosmétique, je devrai parfaire mon expérience par un passage en laboratoire. La Roche Posay me plairait bien. Mais je ne dis pas que l'intérêt du contact humain ne m'amène pas à faire un retour à l'officine.

BdF : Comment résumeriez-vous, comme filleule de la Fondation « Un Avenir Ensemble », ces dix ans avec votre marraine Renée Gorlier ?

Charhazad : Avec Renée Gorlier, c'est une très belle histoire, le merveilleux apport d'une rencontre humaine. Elle m'a apporté une foule de choses à apprendre. Plus que la pratique et la logistique, ces dix ans auront été une rencontre avec une femme exemplaire. Et une amie. Renée m'a, au fil du temps, complété le gap d'une famille de la diversité par un apport de culture, d'échanges, de livres, de revues, d'extraits de presse qui pouvaient m'intéresser.

Nous nous sommes enrichies mutuellement, Renée par sa grande culture, son attachement aux valeurs chrétiennes de l'Occident et moi, ne lui faisant découvrir les richesses de celle du Maghreb. Comme dit le Renard au Petit Prince, nous nous sommes très vite apprivoisées. Nous avons beaucoup de choses en commun, une croyance en un Dieu qui n'est pas si éloigné, une spiritualité vécue chacune à notre manière !

Heureusement que dans les premières années, quand j'étais au Lycée, il y a eu beaucoup d'activités de la Fondation en Languedoc-Roussillon : réunions nombreuses où nous avons pu échanger entre filleuls, le déjeuner de Belles-Eaux où, avec nos familles, nous avons pu, outre voir le Grand Chancelier, « toucher du doigt » la réalité humaine de la Fondation (proviseurs, décorés, nos familles, référents de la Fondation, autorités). Par la suite, j'aurais souffert du manque d'échanges si Renée n'avait pas été là pour me donner ce qu'elle avait comme informations.

BdF : Renée Gorlier, comment avez-vous vécu ces dix ans de marrainage ?

Renée Gorlier : En 2006, tout était à créer et la déconcentration pilote confiée à Dominique-Henri Perrin sur le Rectorat de Montpellier a été d'une aide essentielle, avec des nombreuses et fructueuses réunions au Rectorat entre filleuls, parrains et marraines et proviseurs. Les autres facteurs de succès auront été la collaboration permanente établie avec le proviseur du Lycée Jules Guesdes et la Conseillère pédagogique comme les bonnes relations avec Benoist Saint-Léon, le référent pour le Languedoc qui a compensé le manque de retour du siège de la Fondation.

En bref, je dirais volontiers que parrains et marraines, filleuls, familles, Rectorat et Lycées, SMLH et ANMONM ont confirmé que le succès de Charhazad et de la Fondation fut celui d'une équipe soudée ! Et si c'était à refaire, je serais partante...

BdF : Vous donnez le sentiment d'avoir pu aller, grâce à la Fondation et à Renée, jusqu'au bout de vos talents. Comment vous projetez-vous dans les dix années à venir ?

Charhazad : Dans dix ans, ce sera un grand plaisir et une grande fierté de devenir, à mon tour un « passeur » pour d'autres jeunes méritants, comme j'ai eu la chance de l'être avec Renée. Mon avenir : une famille, des enfants. De nature je suis optimiste et j'ai confiance dans ce que la République a réussi à faire depuis des décennies : une mosaïque de culture et de milieux. J'ai été très aidée par une famille aimante et unie et je ne me vois pas classée dans les « nomades », à courir le monde. Sans pour autant être « sédentaires » et ne pas aimer voyager, quel que soit mon attachement au Languedoc. Connaître et chercher, écouter et comprendre, donner la main à ceux qui en ont besoin, voilà les piliers de ma vie dont la Fondation « Un Avenir Ensemble » et Renée ont permis de jeter les bases de succès.

53° anniversaire de la création de l'Ordre national du Mérite

C'est le 3 décembre 2008 que fut inauguré le buste du général de Gaulle, placé sur l'esplanade éponyme de la ville de Montpellier. Cette réalisation du sculpteur Hugues Malbreil a été financée par les compagnons de l'Hérault avec l'aide de la commune. Depuis cette date, le maire de Montpellier et les décorés de l'Ordre national du Mérite, ont l'honneur de convier les représentants des corps constitués, les autorités civiles et militaires, les présidents et représentants des associations nationales et patriotiques pour une cérémonie avec dépôt de gerbes.



Ainsi, cette année, cette cérémonie s'est déroulée le 2 décembre pour des commodités locales, en présence de Mme Lorraine Acquier, adjointe au maire de Montpellier, et de nombreuses autorités et des représentants des associations nationales et patriotiques.

François Zabatta, vice-président de l'ANMONM de l'Hérault a officié cette manifestation en excusant Yvan Marcou, président départemental, retenu à Paris par des cérémonies nationales. À cette occasion, il a rappelé que le général de Gaulle, en sa qualité de Président de la République a créé l'Ordre national du Mérite le 3 décembre 1963, deuxième Ordre national dont les compagnons décorés avec les membres de l'ANMONM portent les valeurs « d'honneur, de solidarité et de mémoire ».

Puis d'évoquer plus longuement « la jeunesse, cœur de cible de nos actions » qui s'est particulièrement distinguée au cours de l'année, dont les deux élèves du lycée Jean Moulin de Pézenas à qui a été attribué de Prix de l'Éducation citoyenne 2016. En fin, il a rendu hommage aux victimes des odieux attentats qui ont frappé notre pays.

Lorraine Acquier en rappelant les buts de l'ANMONM: « *Votre association regroupe des femmes et des hommes qui ont été honorés en recevant, pour leur engagement, la reconnaissance de la France. Être décoré de l'Ordre national du Mérite n'est pas une fin en soi mais, plus qu'une récompense, c'est l'engagement de continuer à servir notre pays et ses valeurs.* » formulait le souhait que le souffle d'espérance et les ambitions pour la France que portait le Général soient véhiculés par l'ANMONM dans l'engagement citoyen qui est la marque des décorés. « *...L'engagement citoyen doit avoir un sens à la fois pour celui qui le prend et celui qui le reçoit. Et je crois que vos différents projets sont une parfaite illustration de cette forme d'engagement au service de nos concitoyens...* »

Après un dépôt de gerbes, les participants ont respecté une minute de recueillement avant que ne résonne La Marseillaise. (YM)



L'ANMONM

le 3 décembre à Paris

Le 3 décembre, c'est dans l'amphithéâtre Foch de l'École militaire que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'ANMONM.



Cette assemblée générale a permis une validation formelle du texte des statuts et du règlement intérieur déposés au ministère de l'Intérieur et qui devraient entrer en application dans le milieu de l'année 2017.

C'était aussi le moment pour le président national Michel Lebon, de faire connaître à cette assemblée, que la dernière affaire pendante concernant l'association était annulée.

Dans ce contexte enfin apaisé, les objectifs et les projets de l'ANMONM ont trouvé une écoute très attentive de la part de la centaine des présidents de section et de leurs délégués présents.

Ainsi, conformément aux dispositions mises en place par les différentes commissions nationales et départementales, se sont déroulées les opérations suivantes :

Renouvellement de la convention avec la Fédération des sapeurs pompiers de France en présence du colonel Faure, président de la Fédération.



Remise du Prix national 2016 de l'engagement citoyen à la section des jeunes sapeurs pompiers du Pays des Lacs dans le Jura.



Remise des prix nationaux du Civisme pour la jeunesse.

- 1er prix national individuel du Civisme : section du Nord (59): Maxence Aandrys.
- 2° prix national individuel du Civisme : section des Pyrénées-Orientales (66): Vincent Ferran.
- 1er prix national collectif du Civisme : section de la Haute-Garonne (31): Nina et Marius Beauverger (sœur et frère).
- 2° prix national collectif du Civisme : section des Hauts-de-Seine (92): Amaïa Soubelet et Chloé Cavelier.

Remise des prix nationaux de l'Éducation citoyenne.

- Prix national individuel de l'Éducation citoyenne – section des Deux-Sèvres (79): Wendy Fréchet.
- Prix national collectif de l'Éducation citoyenne, catégorie primaire – section du Nord (59): le groupe scolaire Blaise Pascal de Roubaix.
- Prix national collectif de l'Éducation citoyenne, catégorie collèges et lycées – section de l'Essonne (91): collège de l'Ermitage de Soisy-sur-Sein.

En fin de journée, l'ensemble des participants à cette assemblée générale et à ces remises de prix, se retrouvait devant la dalle sacrée du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe pour un dépôt de gerbe et le ravivage de la flamme par le président national.



Prix départemental de l'Éducation citoyenne

Le Prix départemental de l'Éducation citoyenne pour l'année scolaire 2015-2016 est décerné à Benoît Bataller et Thomas Da Costa, élèves de terminale au Lycée Jean Moulin de Pézenas.



Benoît Bataller, Thomas Da Costa, Mme Amande Le Pellec, Mme Paulette Fouchard-Ayot, Jean Pierre, porte-drapeau.

Ces deux jeunes gens, membres du Conseil de la Vie lycéenne et du Comité du cinquantenaire du Lycée Jean Moulin, ont pris l'initiative de donner à l'amphithéâtre de l'établissement, le nom d'une résistante dont le dévouement à la nation était indiscutable et qui a, toute sa vie, défendu les valeurs de notre république et, en particulier, celle du civisme.

Ils ont consulté Internet et eu ainsi connaissance du tout récent livre de Mireille Delfau : *Résistante un jour, Résistante toujours. Paulette Fouchard-Ayot ou la vie d'une femme de l'ombre*, consacré à Paulette Fouchard-Ayot, qui, à 96 ans continue de transmettre les valeurs pour lesquelles elle s'est battue. Ils ont rencontré cette dernière au cours d'une séance de dédicace de cet ouvrage pour lui faire part de leur initiative, ce qu'elle a accepté.

Dans ce cadre, ils ont su trouver les bons arguments pour convaincre d'abord le Comité du cinquantenaire, puis le Conseil d'administration du Lycée. Pour eux le civisme n'est pas un vain mot, mais une réalité de leur vie quotidienne.

Ainsi, c'est le 11 mai 2016, dans le cadre des animations pour les 50 ans de l'établissement, en présence de Mme Armande Le Pellec Muller, recteur de l'académie de Montpellier, du président départemental de l'ANMONM, de nombreuses autorités, des anciens proviseurs, des anciens enseignants et élèves que l'implication des jeunes et de leurs professeurs a vu aboutir ce projet.

Désormais l'amphithéâtre K du Lycée Jean Moulin de Pézenas, porte le nom de la résistante Paulette Fouchard-Ayot, membre de l'ANMONM, section de l'Hérault.

La remise officielle de ce prix sera organisée à l'occasion de l'assemblée générale de la section de l'Hérault qui se tiendra le samedi 4 mars 2017 au Palais des congrès de Palavas-les-Flots.

L'Éducation citoyenne sous un autre jour

Les bagnes pour enfants : comprendre, se souvenir.

L'abandon des enfants, utilisé au XVIIIe siècle comme une sorte de contraception postnatale, devient avec la révolution industrielle, une facette de la question sociale... L'augmentation du nombre d'enfants trouvés, de nourrissons oubliés,... finit par poser un problème aux philanthropes et aux pédagogues. Un enfant victime est potentiellement un enfant coupable. Qu'en faire ? (Ivan Jablonka, historien et écrivain, dans son livre Laëtitia, prix Médicis 2016)

Dans le Languedoc, il existe une route de citadelles où l'on a enfermé et puni la jeunesse délinquante. On citera la colonie agricole de Vailhauquès, le pénitencier du Luc, la colonie industrielle d'Aniane et, pour les filles, la Solitude de Nazareth (Montpellier).

Dans le cadre de cette proximité, pour connaître l'histoire de ces colonies pénitentiaires, l'association SBS Pierre Rouge d'Assas s'est tournée naturellement vers Yvan Marcou, en tant que journaliste, reporter-photographe, conférencier sur l'histoire des bagnes.

Ancien directeur de l'Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane 1996-2004), collaborateur également pour la rédaction du mémoire du classement des bagnes australiens par l'UNESCO et rédacteur du projet de classement des bagnes français au patrimoine commun de l'humanité par l'UNESCO. Yvan Marcou a accepté cette invitation et a proposé deux conférences.

Une première conférence a eu lieu le jeudi 20 octobre 2016 à 18h30 salle Pierre Rouge à Assas où il nous fit une introduction générale sur les bagnes en adoucissant le thème de notre réflexion par un diaporama sur la Guyane. Le développement très documenté, cette relation explicite où l'historique s'associait aux émotions nous a surpris et bien enrichis sur ce sujet quelque peu sévère.



La deuxième conférence s'est déroulée le mardi 8 novembre 2016 à 18h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Assas. Le conférencier est André Roux, dernier directeur de l'ISES (institution spéciale d'éducation surveillée) d'Aniane qui a fermé ses portes en ... 1995.

On ne pourra nier la volonté d'André Roux de donner à cette colonie pénitentiaire ses lettres de noblesse et de nous inviter à connaître les aspects positifs de ces centres à la fin du XXe siècle.

Il a su aussi, comme Yvan pour la Guyane, associer à son exposé, l'histoire de cette ancienne abbaye. À ce sujet, peut-on rappeler qu'une sortie prévue sur ce site en liaison avec la section de l'Aveyron en octobre n'a pas été réalisée dans l'Hérault et peut être reportée au printemps.

Jacqueline-Vigneron Vanel

Compagnon du comité de l'Hérault.

Bagnes de Guyane - conférence à retrouver sur le site Internet de la section de l'Hérault.

Les Thermes de Balaruc-les-Bains, première station thermale de France.

Dans le prolongement des visites technico-culturelles organisées par le secteur Sète-Bassin de Thau, et grâce à l'initiative de notre compagne Nathalie Raffort, directrice des soins, plus de 60 compagnons ONM et membres LH ont pu bénéficier d'une visite guidée exceptionnelle le 3 novembre 2016.

La station thermale occupe un bâtiment neuf ultramoderne de 16000 m² sur 4 niveaux, mis en service au printemps 2015, où tout est pensé pour la qualité des soins et le confort des patients. Et dès la première année pleine d'exercice, Balaruc est devenue la plus importante station thermale de France par le nombre de curistes, avec déjà plus de 1 500 par jour.



Balaruc-les-Bains est agréée pour la rhumatologie et la phlébologie : les soins, soins d'eau et de boue, contre les rhumatismes, les douleurs, les affections circulatoires, sont largement reconnus pour leurs effets bénéfiques sur le plan médical. L'innovation au service de la qualité est permanente : ainsi, le lit d'application de boue thermique, récompensé par un prix européen de l'innovation, et le couloir de marche sont des concentrés de technologie sous une apparence banale.

retrouvent également dans le « vestiaire automatisé » qui permet aux curistes, grâce à un système informatique performant, de faire les soins successifs sans jamais avoir à se soucier de leurs effets personnels, ce qui procure un niveau de confort et sérénité inégalé par les autres stations thermales.

Le haut niveau de qualité s'appuie sur des installations techniques très performantes qui permettent de livrer en permanence l'eau thermique à chaque unité de soins avec une parfaite maîtrise de la température et de la qualité de l'eau. L'innovation et le haut niveau technologique se

La visite a été organisée en 4 temps durant plus de 3 heures :

1- L'accueil et la présentation des objectifs stratégiques de l'établissement thermal c'est le directeur général M. Bonnet qui a fait cette présentation, expliquant les objectifs ambitieux

des nouveaux thermes et les ambitions de développement pour les années futures.

2- La présentation des soins, c'est notre compagnon Nathalie Raffort, directrice des soins, qui a fait cette présentation rigoureuse, montrant l'évolution permanente depuis les premiers thermes, avec toujours l'exigence de l'excellence, car la qualité reconnue et l'innovation sont les secrets du futur développement.

3- La visite des installations réservées aux soins, en petits groupes, par la directrice des soins et son équipe. Nous avons pu constater que les objectifs de confort et de sérénité ont été atteints, car malgré plusieurs centaines de soins simultanés, l'atmosphère est tranquille partout. Comme le vestiaire automatisé qui apporte la sérénité par sa facilité d'usage.

4- La visite des installations techniques au sous-sol, en petits groupes, par le directeur et son équipe. Elles permettent l'alimentation permanente des installations de soins avec une eau

thermale toujours à la température souhaitée. Nous avons suivi le cheminement des eaux thermales depuis les forages jusqu'aux installations de soins, le parcours de la boue, les échangeurs, vu la technique support des vestiaires automatisés, et avons compris à quel point c'est le haut niveau technologique qui contribue au résultat qualitatif attendu pour les soins et au développement de la station thermale.

Et à la fin de la visite, chaque participant a même reçu en cadeau une invitation à une séance de soins de 2 heures au spa thermal du centre de beauté O'BALIA, apportant ainsi une touche finale remarquable à cette visite exceptionnelle qui aura enchanté tous les participants, si l'on en juge par le prolongement des discussions avec les dirigeants bien après la fin de la visite.

Bernard Bourdon

Compagnon du comité de l'Hérault.

Agenda :

- 16 décembre - Secteur 7 - Traditionnel repas de Noël sur réservation ;
- 18 janvier - réunion de la commission Civisme - Éducation citoyenne ;
- 18 janvier - Secteur 6 - Échange des vœux ;
- 19 janvier - Secteur 1 - Échange des vœux ;
- 1er février - Réunion du comité de section à Castelnau-le-Lez ;
- 4 mars - Assemblée générale de la section de l'Hérault à Palavas-les-Flots ;
- La soirée de gala de « La Bleue » devrait se tenir en octobre au Pasino de La-Grande-Motte.

Les textes et les photographies publiés n'engagent que leurs auteurs. Cela suppose que ces derniers possèdent les autorisations éventuellement nécessaires à leur diffusion comme tous les accords pour une reproduction libre de droit.

Toute reproduction, même partielle, réalisée sans autorisation préalable est illicite (article L122-4 du code de la propriété intellectuelle).

Cette brochure d'information est réalisée par la section de l'ANMONM de l'Hérault et elle est destinée à ses membres. Elle ne peut être vendue.

Nous remercions nos annonceurs, la société BRL, le restaurant Le Cliper'S et le Comptoir du Protocole pour leurs précieux soutiens.

Directeur de rédaction et de publication : Yvan Marcou - 0467440376 - y.marcou@anmonm.com

Rédaction, réalisation graphique et coordination générale : Yvan Marcou

Photographies Yvan Marcou - Jean-Claude Salvador - Bernard Bonnafy. Autres photos DR.

Relecture : Jacqueline Vignerou-Vanel - Michel Mifsud

Imprimerie : RCS Paris 491040549

En 2015 et en 2016 la section de l'Hérault de l'ANMONM a soutenu l'Association Vivre Mieux le Lymphœdème (AVML)



ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

2017

Reconnue d'utilité publique par décret du 26-01-87 - SIRET 309159556 00021 - code APE 9723

ANMONM - section de l'Hérault

M. Jean PIERRE - trésorier - Le Théronnel - 2 impasse Ulysse - 34700 Fozzières

section.34@anmonm.com - www.anmonm.com

APPEL À COTISATION 2017 et RAPPEL 2016 - MODIFICATIONS DE L'ANNUAIRE

Section : HÉRAULT (34)	N° d'adhérent :										
	code département			numéro d'ordre				code comité			
	0	3	4	—	0						

NOM (en capitale) :

Prénoms (prénom usuel en premier) :

Nom de naissance :

Civilité : M. - Mme - Nationalité : Qualité : Titre :

Né (e) le : à : Code postal ou pays :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Tél. Mobile FAX

Email@.....

Profession : Dernier emploi si retraité(e) :

Autres activités :

Compétences particulières :

Grade dans l'Ordre : Date de remise de l'insigne :

N° de chancellerie (N° porté sur la lettre de la chancellerie) : J.O. :

Au titre du ministère :

Autres décorations :

Les informations recueillies sont nécessaires pour la mise à jour de l'annuaire. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au siège social de l'Association.

Je vous donne mon accord pour figurer sur l'annuaire de la section, y compris des photographies. OUI NON

Je souhaite recevoir « Bleu de France », revue gratuite de la section. OUI NON

Rappel cotisation ou contribution 2016

Membre titulaire : **	Contribution section	Don libre*	Total*	Abonnement** "Le Mérite"	Total payé
Cotisation annuelle nationale =	28,00 € + 4 €* = 32 €* + €* = €* + 10 €** = €	
Sympathisant : **					
Contribution annuelle (minimum 14 €) = € + 4 €* = €* + €* = € + 10 €** = €
Bienfaiteur : **					
Contribution annuelle (minimum 56 €) = € + 4 €* = €* + €* = € + 10 €** = €

*Reçu fiscal unique

**L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif mais souhaitable

Cotisation ou contribution 2017

Membre titulaire : **	Contribution section	Don libre*	Total*	Abonnement** "Le Mérite"	Total payé
Cotisation annuelle nationale =	28,00 € + 4 €* = 32 €* + €* = €* + 10 €** = €	
Sympathisant : **					
Contribution annuelle (minimum 14 €) = € + 4 €* = €* + €* = € + 10 €** = €
Bienfaiteur : **					
Contribution annuelle (minimum 56 €) = € + 4 €* = €* + €* = € + 10 €** = €

*Reçu fiscal unique

**L'abonnement à la revue « Le Mérite » est facultatif mais souhaitable

Fait à le

Signature

Bien vouloir adresser ce document accompagné du règlement de votre (vos) cotisation(s) (si nécessaire) par chèque bancaire libellé au nom de ANMONM 34 à notre trésorier, adresse en entête, ou à M. André GRIOTTO - trésorier adjoint
Résidence Le Tropic - Appart. 42 - Allée des Phéniciens - 34280 La Grande-Motte

Clipper's



Ce restaurant bien connu par les amateurs de poissons et fruits de mer, et situé juste derrière l'hôtel Mercure, a relooké récemment ses terrasses. Elles se déploient face aux plus beaux bateaux du port, sur un quai strictement piétonnier. L'une, en plein air, à quelques pas de l'eau et de la promenade avec ses palmiers et lampadaires, permet de choisir, à midi, entre soleil ou ombre d'un parasol et les soirs d'admirer de superbes couchers de soleil. L'autre, lui faisant immédiatement suite, entièrement vitrée, peut se découvrir aux beaux jours. Le mobilier est design, aux coloris assortis avec ceux du nappage noir et gris ou crème, selon l'espace, avec sièges en cuir et chaises en osier avec coussins. Les tables sobres et élégantes, sont bien dressées. Le soir, ses spots à l'éclairage indirect conservent le charme des lieux. Un ban d'écailler jouxte l'entrée du restaurant. Dans la salle extérieure, abondamment agrémentée d'orchidées et de plantes vertes s'offre un assortiment de tables rondes et rectangulaires. Dans l'assiette, les plus beaux plateaux de fruits de mer, les huîtres du bassin de Thau, parilladas de poissons et de crustacés, bouillabaisse sur commande ou viande à la plancha. Pour accompagner une trentaine de vins principalement du Languedoc.



43 ans de professionnalisme et d'ancienneté Le Roi du coquillage

Ouvert 7 J/7 en saison. Fermé lundi en hiver.
Terrasse chauffée - Parking du port.
La Grande Motte - Quai général de Gaulle
Tél. 04 67 56 53 81

LE COMPTOIR DU PROTOCOLE

Ets DUMOND depuis 1968 à Montpellier
Domaine de Soriech (rond point Crozatier et Castorama) - 34970 LATTES
contact@comptoirduprotocole.com
Tél. 04 99 137 222 - Fax 09 81 70 2012
www.comptoirduprotocole.com

VENTE INTERNET EUROPE ET MONDE

DÉCORATIONS
CIVILES
ET MILITAIRES
FRANÇAISES

RUBANS,
ROSETTES
AGRAFES

DRAPEAUX
INSTITUTIONNELS,
DRAPEAUX BRODÉS
D'AMICALES
PAVOISEMENT
INTERNATIONAL

ARTICLES
POUR ÉLUS
ET OFFICIELS
MATÉRIEL
PROTOCOLAIRE
MATÉRIEL
ELECTORAL

BRL
Espaces Naturels



Création et entretien d'espaces verts

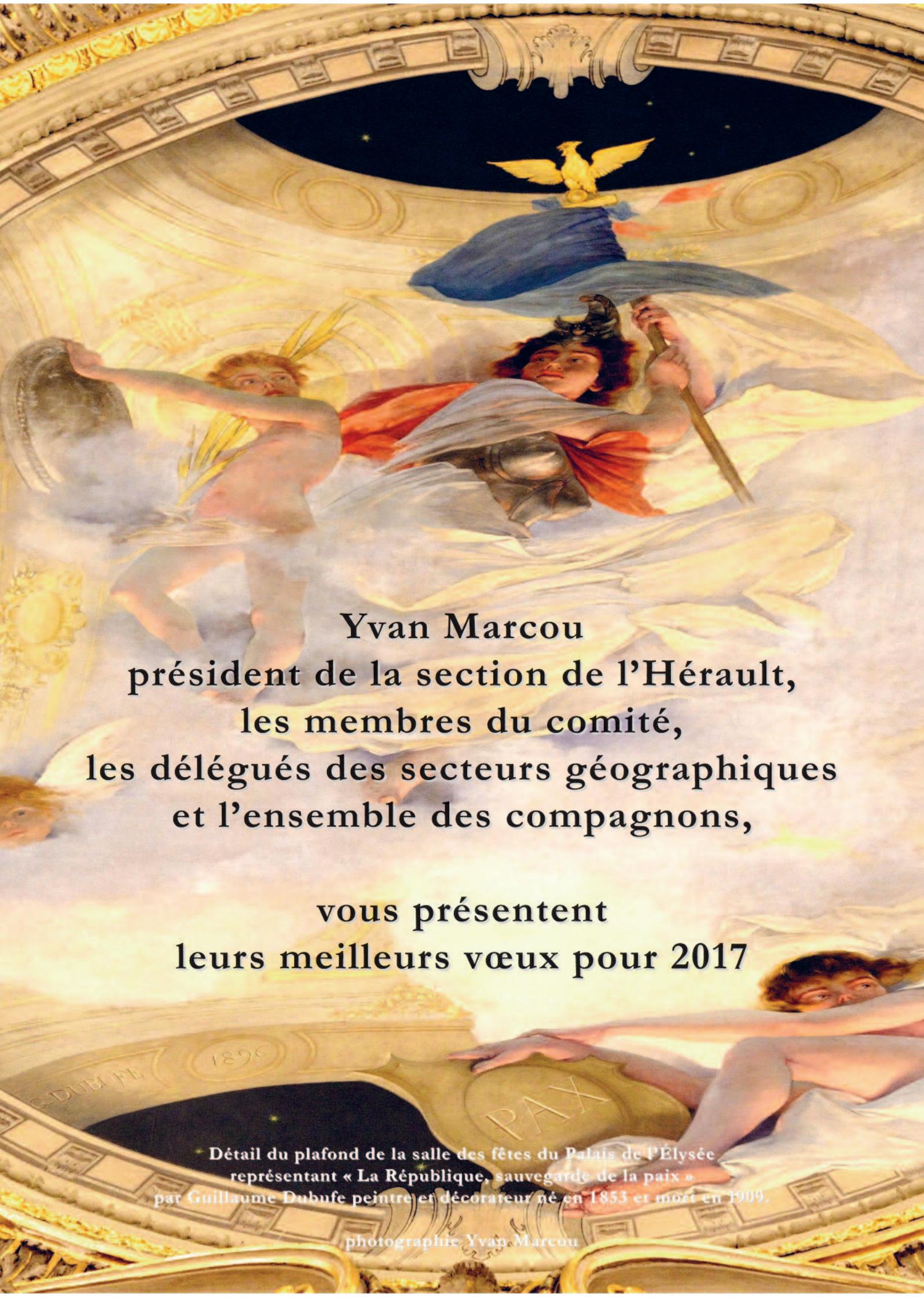
Etudes et maîtrise d'oeuvre paysagère



**Production et vente de végétaux
et d'arbres d'ornement**

www.brl.fr
<http://pepiniere.brl.fr>

Immeuble FIDAL - ZAC Aéroportuaire Méditerranée
CS 70025 - 34 137 Mauguio Cedex
Tél : 04 67 13 84 00



Yvan Marcou
président de la section de l'Hérault,
les membres du comité,
les délégués des secteurs géographiques
et l'ensemble des compagnons,

vous présentent
leurs meilleurs vœux pour 2017

◆ Détail du plafond de la salle des fêtes du Palais de l'Élysée
représentant « La République, sauvegarde de la paix »
par Guillaume Dubufe peintre et décorateur né en 1853 et mort en 1909.

photographie Yvan Marcou